

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE

## TENUE PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

#### DU MERCREDI 23 AVRIL 2014 AU MERCREDI 30 AVRIL 2014

## Adopté tel que rédigé à la séance du 11 juin 2014

Participants:

Monsieur Normand Bolduc, président

Mme Marie Auger

Me Nancy Chamberland

Me Robert Côté

Mme Suzanne Danino M. Pierre D. Denault Me Santina Di Pasquale

M. Simon Julien
Me Marie Lamarre
Me Lucie Le François
M. Michel Marchand
Me Louis Morin
Me Mathieu Proulx
M. Antoine Roumi

Me Patrick Simard Me Alain Turcotte

Ne participe pas à la séance :

Me Luc Harvey

#### 1. <u>Ouverture de la séance</u>

Comme prévu à l'avis de convocation transmis aux membres du Conseil de la justice administrative, la séance est ouverte le 23 avril 2014. Elle est tenue par courrier électronique, comme le permettent les articles 9 et 10 des *Règles de régie interne* adoptées par le Conseil.

## 2. Renonciation aux formalités de convocation

Les membres du Conseil ont été convoqués à la présente séance spéciale par un avis de convocation signé par le président du Conseil, monsieur Normand Bolduc, auquel était joint l'ordre du jour de la séance et la documentation nécessaire. Ces documents ont été transmis aux membres par courrier électronique le 23 avril 2014.

La séance ayant été convoquée dans un délai plus court que celui prévu par l'article 6 des Règles de régie interne adoptées par le Conseil, les membres participant à la présente séance adoptent la résolution suivante :

Sur la proposition du président du Conseil, monsieur Normand Bolduc, dûment appuyée, il est résolu que les membres du Conseil consentent à la dérogation aux formalités de convocation de la présente séance quant au délai dans lequel l'avis de convocation doit normalement être transmis aux membres selon l'article 6 des *Règles de régie interne*.

## 3. Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition du président du Conseil, monsieur Normand Bolduc, il est résolu que le présent ordre du jour de la séance spéciale soit adopté tel que rédigé.

# 4. <u>Dépôt du rapport du Comité d'enquête dans le dossier portant le numéro 2013 QCCJA 652</u>

Le Rapport du Comité d'enquête dans l'affaire de la plainte de Me Michel Lachance à l'égard de Jean-Pierre Arsenault, juge administratif à la Commission des lésions professionnelles, a été transmis aux membres du Conseil par courriel.

Tous les membres participant à la séance ont reçu et pris connaissance du rapport du Comité d'enquête.

La proposition du président du Conseil, monsieur Normand Bolduc, voulant que le rapport du Comité d'enquête dans le dossier 2013 QCCJA 652 soit déposé au Conseil et que celui-ci, après, en avoir pris connaissance, en prenne acte est adoptée à la l'unanimité des membres participant à la séance.

En conséquence, le Conseil prend acte du dépôt du Rapport du Comité d'enquête dans l'affaire de la plainte de Me Michel Lachance à l'égard de Jean-Pierre Arsenault, juge administratif à la Commission des lésions professionnelles.

## 5. <u>Levée de la séance</u>

La séance est levée le 30 avril 2014, à 16 h 30, comme indiqué aux documents transmis avec l'avis de convocation.

Le président du Conseil,